



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 1999

Assurance responsabilité civile de la ville

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Décembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99679

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999

Règlementation Commerce Local
Transports

Assurance responsabilité civile de la ville

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En application du décret 98.111 du 27 Février 1998 modifiant le Code des Marchés Publics et de l'article R 511.2 du Code des Assurances, un appel à candidatures des Sociétés d'assurances a été effectué pour la responsabilité civile de la Ville (responsabilité civile et individuelle accidents) avec l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Seul GROUPAMA a répondu à notre demande de garanties d'assurances.

Je vous propose donc de souscrire un contrat d'assurances avec GROUPAMA., Centre Atlantique - 2 avenue de Limoges - 79044 NIORT CEDEX 9.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire à signer le contrat d'assurances de la responsabilité civile de la Ville avec GROUPAMA, Centre Atlantique.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SMACL, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)